

GESTION DES SITES ET DES SOLS POLLUÉS : REGLEMENTATION, DIAGNOSTIC ET REHABILITATION - Présentiel

Cette formation développe les aspects de la gestion des sites et des sols pollués ; de la réglementation à la méthodologie applicable en passant par les techniques de dépollution.

Objectifs opérationnels

- Utiliser les outils méthodologiques dans la gestion des sites et sols pollués
- Sélectionner les différentes techniques qui permettent d'assurer une réhabilitation de sites pollués
- Limiter les risques de blocages et de surcoûts liés à une mauvaise prise en compte d'une problématique « sites et sols pollués »

Public Concerné

- Ingénieurs et responsables chargés de projets d'aménagement ou de construction sur des sites et sols pollués
- Responsables environnement des entreprises, des collectivités locales, des services de l'État ou de l'industrie
- Ingénieurs et responsables chargés de réponses aux appels d'offres sur des projets d'aménagement ou de construction

Durée

14.00 Heures 2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Réglementations, méthodologie et techniques de dépollution

Pouvoirs, obligations et responsabilités des différents acteurs du projet

- Aménageur
- Exploitant
- Propriétaire
- Maître d'ouvrage
- Préfet
- Maire
- Bureau d'études
- Entreprise générale, entreprise de terrassement, entreprise spécialisée VRD

Méthodologie applicables à la gestion des sites potentiellement pollués : réhabilitation sur la base de l'usage futur

Diagnostiques afin d'évaluer la compatibilité entre l'état de contamination du site et l'usage futur et gérer les terres excavées

Deux outils, « interprétation de l'état des milieux » et « plan de gestion »

Mise en oeuvre des mesures de réhabilitation optimales

S'assurer de l'acceptabilité des risques environnementaux et sanitaires

Gérer les terres excavées au meilleur coût et contrôler les travaux

- Guides applicables aux sites et sols pollués
- Techniques de dépollution adaptées aux enjeux de chaque projet
- Identifier les différentes techniques de traitement, leurs avantages et leurs inconvénients : techniques biologiques, physico-chimiques, stockage des terres polluées excavées
- Certification des bureaux d'études
- Norme NFX 31-620, certification des prestataires

Cette formation est également réalisée en Distanciel.

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et de partages d'expériences.

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ingénieur en construction ou architecte.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com